



# Assemblée générale

Distr. générale  
30 mars 2017  
Français  
Original : anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Trente-cinquième session

6-23 juin 2017

Points 2 et 3 de l'ordre du jour

### Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,  
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,  
y compris le droit au développement**

## Résumé de la réunion-débat sur les jeunes et les droits de l'homme

### Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

#### *Résumé*

Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 32/1 du Conseil des droits de l'homme, dans laquelle le Conseil a décidé d'organiser une réunion-débat sur les jeunes et les droits de l'homme et prié le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme d'établir un rapport à ce sujet. La réunion-débat, qui était organisée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, s'est tenue le 22 septembre 2016, à l'occasion de la trente-troisième session du Conseil.



## I. Introduction

1. Dans sa résolution 32/1, le Conseil des droits de l'homme a décidé d'organiser, à sa trente-troisième session, une réunion-débat ayant pour thème « Les jeunes et les droits de l'homme ». Il a demandé au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de se mettre en contact avec les États et toutes les parties prenantes, y compris les organismes, fonds et programmes des Nations Unies concernés, les organes conventionnels, les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, les institutions nationales des droits de l'homme et la société civile, afin d'assurer leur participation à la réunion-débat.
2. La réunion-débat a été présidée par le Président du Conseil des droits de l'homme et animée par le Représentant permanent de la Grèce auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève. La Haut-Commissaire adjointe des Nations Unies aux droits de l'homme a prononcé une déclaration liminaire, à la suite de laquelle une déclaration vidéo de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse a été présentée. Parmi les orateurs présents, figuraient un membre du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, le Président du Forum européen de la jeunesse, un représentant de l'association Tierra de Jóvenes (El Salvador), un représentant de Volontariat international femmes, éducation, développement (VIDES International) et la responsable du Secteur des sciences sociales et humaines du Bureau régional multisectoriel pour l'Afrique centrale (Yaoundé) de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).
3. Après les brèves déclarations liminaires prononcées par des participants, les représentants des États, des institutions nationales de défense des droits de l'homme et des organisations non gouvernementales et les autres observateurs ont été invités à poser des questions, à formuler des observations, à donner des informations sur les bonnes pratiques suivies et les problèmes rencontrés et à faire des recommandations sur la voie à suivre. La réunion-débat a permis aux experts et aux représentants des parties prenantes d'identifier les obstacles rencontrés, les meilleures pratiques suivies et les enseignements tirés dans le cadre de l'exercice des droits de l'homme par les jeunes, et les possibilités de rendre les jeunes plus à même d'exercer leurs droits.

## II. Observations liminaires

4. Dans sa déclaration liminaire, la Haut-Commissaire adjointe a déclaré que l'effet conjugué des réalités démographiques actuelles et du rythme des changements planétaires faisait que les jeunes représentaient la génération correspondant à notre époque et la génération du développement durable. On comptait 1,8 milliard de jeunes dans le monde, le plus grand nombre que le monde ait jamais connu, en sorte qu'il ne pouvait y avoir de développement durable sans eux et de développement soutenu qui ne leur soit pas destiné. Les jeunes étaient trois fois plus susceptibles d'être au chômage que d'autres groupes de la population, 73 millions d'entre eux cherchant du travail sans en trouver ; lorsqu'ils trouvaient un emploi, ils travaillaient dans des conditions beaucoup plus précaires que les adultes sans bénéficier d'un salaire égal pour un travail égal. Quelque 27 millions de jeunes étaient des migrants, vivant loin de leurs foyers, voyageant parfois sans être accompagnés, souvent dans des conditions précaires, fuyant une existence qu'ils considéraient comme insoutenable, à la recherche d'une plus grande sécurité et d'un meilleur niveau de vie.
5. Les jeunes de moins de 30 ans représentaient 43 % de l'ensemble des victimes d'homicide. La violence sexuelle touchait de manière disproportionnée les jeunes filles et les femmes, et les complications liées à la grossesse et à l'accouchement étaient la deuxième plus grande cause de décès d'adolescentes dans les pays en développement, alors qu'elles étaient largement évitables. Chaque année, au moins 3 millions de filles âgées de 15 à 19 ans subissaient des avortements risqués. À l'échelle mondiale, les adolescents étaient le seul groupe d'âge pour lequel le nombre de décès dus au sida avait augmenté (d'environ 50 %) entre 2000 et 2015, contre une diminution de 32 % dans les autres groupes d'âge au cours de la même période. La pauvreté relative et l'absence de

perspectives étaient deux problèmes qui touchaient tout particulièrement et de façon disproportionnée les jeunes. L'âge moyen était de 15 ans au Niger, 17 ans au Soudan du Sud et 18 ans au Nigéria et au Yémen. Les populations relativement privilégiées dans le monde étaient beaucoup plus âgées et vieillissantes – l'âge moyen était de 41 ans au Danemark, 44 ans en Autriche, et 46 ans en Allemagne et au Japon. Il était nécessaire de s'engager dans une approche plus inclusive avec la génération ayant le plus grand potentiel en termes d'énergie, de créativité, de passion et de talent que la terre ait jamais connue, et pourtant, à travers le monde, l'âge moyen des parlementaires était de 53 ans, et 1,65 % seulement parmi eux étaient dans leur vingtaine. Bien qu'étant la plus interconnectée, la plus instruite et la mieux lotie sur le plan santé, la génération actuelle était également celle qui était la plus susceptible de rester à la traîne. Comme l'histoire économique et sociale des pays qui ont connu une courbe de développement rapide après la Seconde Guerre mondiale l'a prouvé, investir dans la jeunesse et tirer parti de l'atout démographique que représentaient les populations jeunes était profitable à tous.

6. Les besoins actuels des adolescents et des jeunes de par le monde étaient importants en termes de scolarité, d'enseignement supérieur, d'acquisition de compétences utiles dans la vie quotidienne, de formation professionnelle, d'emplois gratifiants, d'accès à des logements sûrs, de protection contre la violence et l'exploitation, d'autonomie personnelle, et de liberté de décision à propos de leur corps. Or ces besoins reposaient sur leurs droits, lesquels constituaient l'élément central pour déterminer à qui incombait la responsabilité de la satisfaction de ces besoins. Les violations de leurs droits étaient la plus grave menace au bien-être des jeunes et des adolescents ; le déni de leurs droits exacerbait leur vulnérabilité et enracinait les inégalités, et la violation et le déni de certains droits, y compris en matière de sexualité et de procréation, compromettaient la réalisation de plusieurs autres droits, tels que les droits à l'éducation, à l'emploi et à la participation politique. Les priorités étaient claires. Il était nécessaire : a) de mettre en place un solide système d'enregistrement, notamment des naissances, des mariages et des causes de décès, qui étaient les fondements de la personnalité juridique ; b) d'abroger les lois et de s'attaquer aux normes culturelles qui empêchaient les jeunes de progresser ; c) de mettre un terme au mariage des enfants dans la législation et dans la pratique ; d) de donner aux garçons et aux filles un accès sans entrave à une éducation sexuelle complète ; e) de faire en sorte que les adolescents n'abandonnent pas l'école ou qu'ils restent dans le système éducatif ; f) et de leur donner la possibilité de continuer d'apprendre et de reprendre leurs études. Le comportement des adultes et les inégalités de traitement portaient dans de nombreux cas atteinte à la dignité des jeunes et un passage sans accroc à l'âge adulte n'était pas la responsabilité de l'enfant, mais celle des adultes. Le partage de l'espace politique, économique et social, des ressources et des possibilités avec les jeunes, tout en mettant en place des plateformes stables pour un dialogue continu entre les générations, constituait une priorité.

7. Dans son allocution vidéo, l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse a noté que l'adoption de la résolution du Conseil des droits de l'homme sur la jeunesse et les droits de l'homme était un moyen de porter de manière systématique et significative à la connaissance du Conseil les questions intéressant les jeunes. Alors que la génération actuelle de jeunes était la plus nombreuse que le monde ait jamais connue, d'importantes lacunes subsistaient dans la protection des droits de l'homme de la jeunesse, notamment dans l'accès aux droits politiques, dans la jouissance du droit d'obtenir des services de santé et du droit à l'éducation. La faible participation et le manque de perspectives conduisaient à l'isolement, ce qui avait des conséquences néfastes pour les communautés et les sociétés. Il y avait eu de nombreux changements positifs dans le programme pour la jeunesse à l'échelle mondiale ces dernières années. Le Conseil de sécurité avait adopté la résolution 2250 (2015) reconnaissant le rôle positif des jeunes dans la consolidation de la paix et la prévention de l'extrémisme violent. Le Programme d'Action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement avait reconnu que l'investissement en faveur des enfants et des jeunes jouait un rôle primordial dans la réalisation d'un développement ouvert à tous, et le Conseil économique et social des Nations Unies tenait un forum de la jeunesse depuis 2012. Les jeunes du monde entier avaient été associés à l'élaboration des objectifs du développement durable, qui reflétaient leurs aspirations et leurs appels, et le développement de la jeunesse était une composante commune des 17 objectifs.

8. Parmi les autres faits nouveaux figuraient la tenue du Sommet mondial sur l'action humanitaire, à Istanbul (Turquie) en 2016, et le Compact for Young People in Humanitarian Action (Pacte pour la participation des jeunes à l'action humanitaire), qui a été lancé lors du Sommet. Les jeunes ont également été associés aux préparatifs et aux travaux de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Paris en 2015, et à la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, tenue à Sendai (Japon), en 2015. Le mouvement mondial de la jeunesse a fait de gros efforts ces dernières années pour obtenir que les questions relatives à la jeunesse soient prises au sérieux sur tous les fronts et qu'elles occupent une place importante dans tous ces processus. À cet égard, deux autres événements marqueront l'année en 2016 : la présente réunion-débat sur les jeunes et les droits de l'homme, et le Forum sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit, qui sera organisé pour la première fois par le Conseil des droits de l'homme en novembre 2016. Dans le cadre d'une action concertée, la communauté internationale pourrait élargir l'espace démocratique en renforçant la participation des jeunes et en promouvant leurs droits. Il était grand temps de définir des procédures et des instruments qui garantissent la prise en compte et l'examen systématiques de la question de leurs droits dans les travaux du Conseil.

### **III. Aperçu des interventions des participants à la réunion-débat**

9. La Représentante permanente de la Grèce, qui animait la discussion, a dit que l'objectif de la réunion-débat était de recenser les difficultés rencontrées et les pratiques exemplaires observées dans l'exercice des droits de l'homme par les jeunes. La jeune génération actuelle était la plus nombreuse que le monde ait jamais connue. Il fallait que la communauté internationale et toutes les parties prenantes fassent des efforts pour éliminer les nombreux obstacles auxquels se heurtaient les jeunes. Il n'était ni souhaitable ni possible de laisser de côté les jeunes ; il fallait les reconnaître comme étant les vecteurs de l'avenir. Force était de mettre l'accent sur une éducation de qualité, un emploi décent et la possibilité d'être des citoyens actifs afin que les jeunes aient le sentiment de faire partie intégrante de la société. Les jeunes devaient avoir davantage d'occasions d'exprimer leur opinion au sujet des problèmes sociaux et politiques. Il faudrait pour cela organiser plus de réunions aussi bien au niveau national qu'au niveau international. Donner aux jeunes la possibilité de s'affirmer était incontestablement une obligation pour tous les membres du Conseil des droits de l'homme, et faire en sorte qu'ils exercent leurs droits était le plus important legs que l'on pouvait faire aux générations futures.

10. La représentante du Comité des droits économiques, sociaux et culturels a souligné que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels comportait des dispositions transversales marquantes sur la non-discrimination et des dispositions s'appliquant explicitement et implicitement aux jeunes. Cet instrument prévoyait des mesures pour protéger et aider tous les enfants et les jeunes sans discrimination d'aucune sorte, notamment contre l'exploitation économique et sociale. Les articles 13 et 14 du Pacte (droit à l'éducation) étaient entièrement consacrés aux enfants et aux jeunes et comportaient un élément important : l'obligation faite aux États parties qui n'avaient pas encore pu le faire au moment de leur adhésion au Pacte, de réaliser progressivement la pleine application du principe de l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous. Les dispositions du Pacte qui visaient implicitement le renforcement des droits économiques et sociaux, auxquelles renvoyaient les directives pour l'établissement des rapports adressées par le Comité aux États parties, portaient sur l'emploi, la formation technique et professionnelle, les services sociaux destinés aux familles, l'amélioration de la santé maternelle et infantile et la prévention de la consommation d'alcool, de tabac et de drogues, ainsi que la réadaptation des personnes dépendant de ces substances.

11. Parmi les facteurs qui entravaient souvent l'exercice des droits de l'homme par les jeunes figuraient notamment les difficultés d'accès au marché de l'emploi – même pour les jeunes hautement qualifiés –, un taux de chômage beaucoup plus élevé chez les jeunes que chez les adultes ; les lacunes dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle, en particulier dans les zones rurales, qui incitaient les jeunes à affluer vers les zones urbaines ; l'accès insuffisant aux services de santé, y compris de santé sexuelle et

général ; et l'inefficacité du système scolaire, qui était à l'origine d'un taux élevé d'abandon scolaire et d'un faible niveau d'instruction. En raison de leur accès inégal aux ressources, aux biens et aux services, les filles et les femmes étaient souvent désavantagées par rapport aux hommes, que ce soit dans le domaine de l'éducation, de la participation au marché du travail ou du niveau de vie en général. Face à ces problèmes, les États devraient édicter des lois pour combattre toutes les formes de discrimination, adopter et appliquer des politiques à long terme assorties de mécanismes de suivi et d'évaluation efficaces, prendre des mesures ciblées pour promouvoir et protéger les droits de certains groupes de jeunes qui connaissaient des difficultés particulières et leur assurer l'accès à des biens et des services, abordables et de grande qualité.

12. La représentante du Comité des droits économiques, sociaux et culturels a suggéré des mesures propres à renforcer le cadre des droits de l'homme pour les jeunes, et a noté que le cadre normatif était certes relativement complet, mais l'application, le suivi et l'informations comportaient des faiblesses qui étaient à la base du non-exercice par les jeunes de leurs droits. Elle a encouragé les États à adopter et appliquer des politiques et des programmes de promotion et de protection des droits des jeunes, à fournir dans leurs rapports aux organes conventionnels des informations suffisantes sur les mesures prises, et à utiliser à cet effet des statistiques et des indicateurs ventilés sur les droits de l'homme afin de permettre aux organes conventionnels d'engager un dialogue constructif avec les États sur ces questions, notamment en formulant des recommandations concrètes. L'experte a recommandé aux organisations dirigées par des jeunes ou dont l'action mettait l'accent sur les jeunes de collaborer avec d'autres parties prenantes intéressées afin de faire mieux connaître le cadre des droits de l'homme au niveau national, et de soutenir les organisations non gouvernementales en soumettant aux organes conventionnels des rapports parallèles sur la mise en œuvre des droits de l'homme. En communiquant avec les jeunes ou en travaillant avec eux, les États devraient tenir compte du fait que les jeunes pouvaient défendre non seulement leurs propres droits mais aussi ceux de groupes défavorisés et marginalisés.

13. La Présidente du Forum européen de la jeunesse s'est félicitée de l'organisation de la réunion-débat par le Conseil des droits de l'homme et a exprimé l'espoir que le Forum de la jeunesse pourrait travailler avec le Conseil pour changer la réalité des jeunes dans le monde. Elle a noté que plus de 500 millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans vivaient avec moins de 2 dollars par jour et qu'environ 126 millions étaient analphabètes. Elle a également noté que, selon les estimations de l'Organisation internationale du Travail, on s'attendait à ce qu'en 2016, plus de 40 % des jeunes faisant partie de la population active dans le monde soient des chômeurs ou des travailleurs pauvres. La Présidente du Forum européen de la jeunesse a noté que les jeunes migrants étaient particulièrement exposés aux violations des droits de l'homme. Dans leur vie quotidienne, les jeunes subissaient des discriminations multiples fondées sur l'âge, le sexe, le handicap, l'origine ethnique, les convictions religieuses, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et ils étaient souvent exclus de la vie politique ou traités comme des délinquants s'ils exprimaient leur avis. Elle a souligné que la génération actuelle de jeunes était laissée pour compte faute de volonté politique, bien qu'elle soit la plus importante en nombre et sans doute celle qui historiquement avait atteint le niveau le plus élevé d'instruction, de maîtrise des techniques et de mobilité.

14. Étant donné que les jeunes étaient empêchés d'exercer leurs droits à cause d'une discrimination fondée sur l'âge, il était temps d'agir en leur faveur. Les mesures suivantes étaient nécessaires : a) bien cerner les réalités et les obstacles auxquels se heurtaient les jeunes lorsqu'ils faisaient valoir leurs droits au moyen d'un rapport sur la question ; b) mettre en place une procédure spéciale sur les droits de l'homme des jeunes ; c) demander au Haut-Commissariat aux droits de l'homme d'élaborer des directives en coopération avec les parties prenantes du Système des Nations Unies dont les activités étaient axées sur les jeunes afin d'aider les États à se doter d'une approche des politiques relatives aux jeunes fondée sur les droits ; d) exhorter le Conseil à inviter tous les organes conventionnels à élaborer une observation générale ou une déclaration conjointe sur les jeunes pour mettre en évidence l'indivisibilité de tous les droits de l'homme des jeunes ; e) intégrer les droits des jeunes dans les mécanismes des droits de l'homme existants, notamment l'Examen périodique universel, en associant les organisations de jeunes aux consultations nationales et en focalisant l'attention sur les communications émanant d'organisations de jeunes.

15. Le représentant de l'association Tierra de Jóvenes a dit que lorsqu'il atteignait la majorité (18 ans), un jeune Salvadorien vivant et travaillant dans la rue cessait soudain d'avoir droit à plusieurs prestations sociales réservées aux mineurs. Un grand nombre de jeunes vivant dans la rue étaient placés dans des institutions, mais à 18 ans, ils devaient quitter ces établissements ; en l'espace de deux ans, beaucoup d'entre eux étaient recrutés par certains gangs bien connus en Amérique centrale. En outre, des adultes essayaient d'exploiter l'ignorance de ces jeunes, leur manque de ressources et leur incapacité à se défendre. Ainsi, un jeune laveur de pare-brise pouvait payer pour sa chambre le même loyer qu'une famille de la classe moyenne louant une maison en raison de ses faibles moyens financiers et de l'obligation de payer un loyer journalier majoré au lieu d'un loyer mensuel. Beaucoup de ces jeunes continuaient de travailler dans le secteur non structuré en raison de la faiblesse des salaires et des mauvais traitements subis dans le secteur structuré, et aussi parce qu'ils n'avaient pas les contacts généralement nécessaires pour trouver un emploi correct dans le secteur structuré.

16. Les jeunes voulaient la justice mais beaucoup d'entre eux étaient marginalisés et n'avaient pas les moyens de l'obtenir. Il fallait éliminer la corruption dans l'appareil judiciaire et construire une société plus juste, dans laquelle les droits de l'homme seraient respectés. Les institutions créées pour aider les jeunes et protéger leurs droits ne coordonnaient pas suffisamment leurs actions respectives et, souvent, leurs efforts étaient insuffisants ou redondants. Le représentant de Tierra de Jóvenes a demandé aux États de créer des mécanismes capables de coordonner l'action des organismes de protection des droits de l'homme au niveau national, en El Salvador et dans d'autres pays. Il fallait faciliter et améliorer l'accès des jeunes aux services afin que leurs droits de l'homme puissent être protégés et mis en œuvre. Un changement en faveur des jeunes et conduit par eux était nécessaire. L'orateur, qui avait lui-même 25 ans, a décrit la manière dont le volontariat lui avait permis de se prendre en charge et a demandé aux États de reconnaître la valeur des efforts menés pour libérer le potentiel des jeunes. Il fallait que les gouvernements comprennent que les jeunes qui demandaient à exercer leurs droits de l'homme n'étaient pas leurs ennemis. Bien au contraire, ils avaient une attitude positive et ne se révolteraient pas si leurs droits étaient garantis et qu'ils avaient ainsi la possibilité de devenir des artisans du changement.

17. La représentante de Volontariat international femmes, éducation, développement (VIDES International) a dit que son organisation avait pour objectif d'aider les jeunes à être des citoyens actifs et de leur donner les moyens de devenir des artisans du développement, de la démocratie et de la paix dans 42 pays. Bien que des efforts continuaient d'être menés pour garantir les droits de l'homme de nombreux groupes vulnérables, les jeunes étaient souvent les laissés-pour-compte des politiques et des interventions fondées sur les droits de l'homme. Pire encore, ils étaient perçus aux niveaux local et mondial comme une source de problèmes et de tensions. Pourtant, les jeunes portaient en eux le désir de modifier le statu quo, ce qui leur donnait la force de changer la société et de promouvoir le respect des droits de l'homme en renforçant la justice, la transparence et la participation.

18. De nombreux jeunes vivaient une existence marquée par l'absence de perspectives, en particulier dans les secteurs de l'éducation et de l'emploi. D'une manière générale, l'état de droit et les institutions ne leur inspiraient que de la méfiance et cela les conduisait à se désengager de la vie politique et, dans certains cas, à commettre des actes de violence ou à rejoindre des mouvements politiques extrémistes. Outre leurs incidences négatives sur les jeunes, les problèmes qui empêchaient ceux-ci d'exercer leurs droits de l'homme avaient aussi des effets très néfastes sur l'ensemble de la société. L'accès à une éducation de qualité était un problème majeur car le manque d'instruction avait des répercussions non seulement sur la vie professionnelle des jeunes mais aussi sur l'exercice de leur citoyenneté et sur la paix et la réconciliation, à long terme. La participation des jeunes était aussi une priorité ; il importait de les considérer comme des citoyens dignes d'être estimés et considérés, en particulier dans le cadre de la prise de décisions concernant la jeunesse et les générations futures.

19. La représentante de VIDES International a recommandé d'adopter les mesures suivantes au niveau international : a) prendre systématiquement en compte les droits des jeunes dans le cadre des mécanismes déjà en place de l'Organisation des Nations Unies,

comme l'EPU et les organes conventionnels ; b) publier une observation générale commune ou une déclaration conjointes des organes conventionnels sur l'application des instruments de l'ONU se rapportant à la situation particulière des jeunes ; c) créer une procédure spéciale sur la jeunesse afin de surveiller et d'évaluer l'exercice des droits de l'homme par les jeunes ; d) faire en sorte que les droits des jeunes continuent de figurer dans le programme de travail du Conseil en invitant le Comité consultatif ou le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à établir un rapport sur cette question.

20. La responsable du Secteur des sciences sociales et humaines du Bureau régional multisectoriel de l'UNESCO pour l'Afrique centrale, dont le siège est à Yaoundé, a dit qu'en Afrique, les jeunes représentaient en moyenne 50 % de la population, et même 65 % dans certains pays. L'augmentation de la population jeune qui était observée depuis vingt-cinq ans avait créé des problèmes dans les secteurs de l'éducation, de la formation et de l'emploi, et il était probable que la hausse rapide de la proportion de jeunes dans la population se poursuive pendant les prochaines décennies. En même temps, la population jeune était aussi le plus grand atout de l'Afrique et plusieurs importantes initiatives avaient été prises au niveau des politiques et des programmes en faveur des jeunes et de leurs droits humains. Les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme disposaient clairement que l'exercice des droits de l'homme était un droit inaliénable de chaque jeune et que les droits de l'homme des jeunes devaient être pleinement réalisés. Toutefois, cela restait un vœu pieux dans de nombreux pays africains.

21. Les jeunes se heurtaient à de multiples difficultés ; le chômage était un facteur de déstabilisation ; la violence sexiste, notamment la violence sexuelle, constituait une violation des droits de l'homme ; la propagation du terrorisme entraînait une augmentation du risque de radicalisation religieuse et idéologique ; enfin, d'une manière générale, les politiques en faveur des jeunes étaient soit inexistantes soit faibles. Les jeunes Africains souffraient aussi des problèmes liés à la pauvreté et aux changements climatiques, ainsi qu'aux conflits ethniques et religieux. En outre, de nombreux pays étaient en butte à des changements démographiques ou à des transitions démocratiques mal gérées. Des jeunes étaient tués et torturés par les forces armées et par la police de leur propre pays, notamment en période préélectorale ou postélectorale.

22. L'UNESCO considérait que les jeunes étaient titulaires de droits et de responsabilités et son but était de créer et de maintenir un environnement dans lequel ces derniers pouvaient exercer leurs droits et leurs responsabilités, s'épanouir en tant qu'êtres humains, être entendus et participer en tant que parties prenantes dignes d'estime et comme des détenteurs de connaissances dans des domaines spécifiques. Il était temps d'augmenter l'investissement dans les politiques et les programmes fondés sur les droits de l'homme afin que les jeunes puissent jouer de manière responsable un rôle novateur dans la société. À cet égard, une culture des droits de l'homme était indispensable dans le système éducatif et en dehors de ce système. Au cours des dix dernières années, la prise de conscience de la jeunesse africaine s'était renforcée et les jeunes exigeaient que l'état de droit soit garanti et respecté. La responsable du Secteur des sciences sociales et humaines du Bureau régional multisectoriel de l'UNESCO pour l'Afrique centrale a recommandé de réaliser des études qui permettraient de collecter des données ventilées sur les besoins et les problèmes spécifiques des jeunes, que la Charte africaine de la jeunesse soit appliquée de manière effective par les États membres de l'Union africaine et qu'il soit fait rapport à tous les niveaux sur le respect des mécanismes et des instruments relatifs aux droits de l'homme.

#### **IV. Résumé du débat**

23. Au cours du débat qui a suivi, ont pris la parole, dans l'ordre, les représentants de l'Australie (au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande), de la République dominicaine (au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes), des Philippines (au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est), de l'Union européenne, du Canada (au nom de l'Organisation internationale de la Francophonie), du Brésil (au nom de la Communauté des pays de langue portugaise), du Soudan (au nom du Groupe des États arabes), du Portugal, de la Géorgie, du Brésil, d'El Salvador, de la Bosnie-Herzégovine, de l'Autriche, de l'Italie, de la Namibie, de la Grèce, du Bangladesh, des États-Unis

d'Amérique, d'Israël, de l'Organisation de coopération islamique, du Conseil de l'Europe, de la Roumanie, de l'Égypte, de la République de Corée, du Pakistan, de la Libye, de l'Indonésie, de l'Espagne et des Maldives.

24. Sont également intervenus des représentants des institutions nationales des droits de l'homme et des organisations non gouvernementales suivantes : Commission australienne des droits de l'homme, Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines, Alliance mondiale pour la participation des citoyens (CIVICUS), Commissaire aux droits de l'homme de la Fédération de Russie, Action Canada pour la population et le développement, Save the Children International et Rencontre africaine pour la défense des droits de l'homme.

25. Les participants ont réaffirmé l'importance qu'ils attachaient à la participation des jeunes en tant que titulaires de droits, ainsi qu'à la promotion et à la protection des droits de l'homme des jeunes. De nombreuses délégations ont attiré l'attention sur le poids démographique des jeunes dans leur pays, ainsi que sur les problèmes de plus en plus nombreux qui touchaient de façon démesurée la jeune génération, notamment le chômage et le manque d'emplois décents, l'exclusion sociale, les répercussions de la crise économique, le manque d'instruction et de perspectives, la marginalisation politique, le changement climatique et les inégalités entre les générations. Les délégations ont mis en lumière les risques liés au fait qu'un nombre croissant de jeunes n'étaient pas en mesure d'exercer leurs droits, et ont rappelé qu'une situation dans laquelle les jeunes étaient privés de droit de vote et ne pouvaient pas participer à la vie politique pouvait être une source d'instabilité, de conflits et de violences.

26. De nombreuses délégations ont estimé que la jeunesse était pourtant un acteur essentiel du progrès économique et social. Elles ont souligné que les jeunes, surtout lorsqu'on leur donnait les moyens de participer activement, jouaient un rôle capital dans les domaines des droits de l'homme, de la paix et du développement durable. D'autres participants ont déclaré qu'il était important que les jeunes puissent apporter leur contribution à la solution des grands problèmes mondiaux contemporains et qu'ils soient à cet effet en mesure de participer activement et utilement à la vie politique, aux efforts déployés en faveur du développement durable et à la prise des décisions qui les concernaient directement. Plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité de renforcer les programmes visant expressément à promouvoir et à protéger les droits des jeunes, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de la sensibilisation aux droits de l'homme. Un participant a fait observer que les entreprises devraient s'impliquer davantage à cet égard, en améliorant par exemple la qualité de la formation professionnelle ; un autre a demandé comment le Conseil pourrait contribuer à la libération du potentiel des jeunes dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

27. Certains participants ont rappelé que les jeunes étaient une population très diversifiée et souligné la nécessité de mettre en place des politiques et des mesures de protection ciblées pour que les jeunes appartenant à des groupes marginalisés ou se trouvant dans des situations qui les rendaient vulnérables soient en mesure d'exercer concrètement leurs droits. Un participant a noté que, même si les jeunes avaient de nombreux points communs, il convenait de saluer leur diversité et de favoriser le pluralisme de leurs modes d'expression et de participation. Un autre a rappelé que les conflits armés qui sévissaient dans le monde condamnaient les jeunes à figurer parmi les premières victimes de la violence et fait observer que tous les États devraient avoir pour objectif prioritaire de faire reculer les conflits armés et, à cette fin, de donner aux jeunes les moyens de prendre leur destin en main.

28. Plusieurs délégations ont présenté les politiques mises en œuvre au niveau national pour garantir aux jeunes le plein exercice de leurs droits et ouvrir des perspectives à la jeunesse. La plupart des délégations ont estimé que les jeunes devraient être de véritables partenaires dans le processus de développement et apporter à cet effet des idées neuves et participer aux mesures visant à opérer dans la société des changements positifs, notamment dans les domaines du développement durable, de la prévention des conflits et de la réalisation des droits de l'homme.

29. Des représentants d'organisations non gouvernementales et d'institutions nationales des droits de l'homme ont attiré l'attention sur des exemples de violation ou de non-respect des droits des enfants et des jeunes. Une institution nationale des droits de l'homme a soulevé la question des mauvais traitements infligés à des enfants en détention et rappelé à cet égard combien il importait de ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Une organisation non gouvernementale a noté que la liberté d'expression et la liberté de réunion étaient menacées dans plus d'une centaine de pays. Plusieurs pays avaient toutefois pris des mesures pour faciliter la participation des jeunes aux affaires publiques, et 131 pays s'étaient dotés d'un Conseil national de la jeunesse, institution dont les ressources financières et le rayonnement politique restaient toutefois limités.

30. Des organisations non gouvernementales ont rappelé que les États se devaient d'intégrer les droits des enfants et des jeunes dans les politiques et les programmes nationaux. L'une d'entre elles, constatant que les jeunes étaient peu renseignés ou informés sur la manière de suivre les travaux des organismes de protection des droits de l'homme et de promouvoir les droits de l'homme dans leurs pays, a invité les États Membres et le secrétariat du Conseil à mettre en place des mécanismes et des plateformes plus facilement accessibles aux jeunes pour permettre à ces derniers de participer avec tous les moyens requis aux processus relatifs aux droits de l'homme. Des organisations non gouvernementales ont fait observer que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 offrait une précieuse occasion de promouvoir les droits des jeunes mais qu'il était pour cela indispensable que les jeunes participent activement à toutes les étapes du processus et à tous les bilans qui seront effectués.

## V. Conclusions

31. Les participants ont rappelé que de nombreuses questions soulevées dans le cadre du débat étaient liées à une mauvaise gouvernance et à la présence d'obstacles persistants sur la voie des transitions politiques pacifiques. Les jeunes exigeaient quant à eux la participation, la justice et le respect de l'état de droit. Il était essentiel de reconnaître que certains choix politiques avaient contribué aux problèmes auxquels ils étaient confrontés, comme la pauvreté et le chômage, et que les jeunes pouvaient jouer divers rôles dans la société, puisqu'ils pouvaient aussi bien être les vecteurs de transformations positives que les victimes de violations des droits de l'homme, voire les auteurs de ces violations. Deux éléments étaient essentiels pour que les jeunes aient des perspectives d'avenir satisfaisantes : la bonne gouvernance et la démocratie.

32. Quant à l'action que le Conseil des droits de l'homme pourrait engager en faveur de l'autonomisation des jeunes, les participants ont rappelé qu'il était nécessaire de disposer d'informations plus approfondies sur le rôle de la jeunesse, et qu'il fallait que les jeunes eux-mêmes soient mieux informés à propos des aspects juridiques des droits de l'homme. Pour favoriser une prise en compte systématique des droits des jeunes, et pour que les gouvernements interviennent activement en faveur des jeunes privés de leurs droits, les États Membres devraient s'employer à consulter systématiquement les jeunes, notamment lors de l'établissement des documents utilisés aux fins de l'Examen périodique universel.

33. Les participants ont rappelé qu'il était important que les jeunes puissent prendre part aux règlements des conflits dans les écoles. En Colombie, par exemple, une initiative fructueuse avait permis de réduire la violence scolaire : chaque jeune s'était vu assigner un rôle précis dans l'école, laquelle fonctionnait comme une ville, avec un maire et un conseil municipal. En cas de violences, des jeunes, dûment formés, pouvaient intervenir comme médiateurs et s'employer à résoudre les différends. La stratégie participative utilisée pour faire reculer la violence ayant fait ses preuves, l'initiative a été adaptée au contexte français. En ce qui concerne la participation des jeunes, il faudrait que l'enseignement qui leur est dispensé dans le domaine des droits de l'homme soit approprié à leur âge.

34. Un participant a relevé avec satisfaction que le prochain Forum sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit serait axé sur les droits des jeunes ; il a invité les États à intégrer des représentants des jeunes dans leurs délégations et à faire le nécessaire pour que les organisations de jeunes puissent participer au Forum. Il était important que les États Membres donnent un prolongement concret aux questions abordées dans le cadre du débat, et établissent notamment un rapport sur les obstacles qui empêchent les jeunes de jouir véritablement de leurs droits. Il faudrait proposer aux États des lignes directrices qui leur permettent d'inscrire les politiques en faveur de la jeunesse dans la perspective des droits de l'homme ; il faudrait par ailleurs tenir compte de l'avis des jeunes et de leurs organisations dans le cadre de l'Examen périodique universel. Il importerait en outre que les organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme fassent une déclaration commune sur les droits des jeunes.

35. Les participants ont rappelé que les mesures et les politiques nationales relatives aux jeunes devaient être conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, notamment en ce qui concernait la responsabilité des débiteurs d'obligations. Il était important de veiller à ce que les jeunes soient réellement écoutés, car une participation purement symbolique ne saurait leur permettre de devenir des citoyens à part entière. Les lacunes se situaient non pas dans le cadre des droits de l'homme en tant que tel, mais plutôt dans les activités de mise en œuvre et de suivi, d'où la nécessité de renforcer et de coordonner les efforts actuellement déployés dans ce domaine.

36. L'animatrice du débat a conclu en notant que les défis auxquels les jeunes étaient confrontés étaient complexes et nécessitaient de la part des États, des organisations internationales et des autres parties prenantes des réponses intégrées et globales. Il était clairement ressorti du débat que la protection et la promotion des droits et du bien-être des jeunes devaient figurer parmi les grandes priorités de la communauté internationale. Les jeunes étaient confrontés à de nombreux problèmes – non-respect de leurs droits à la vie, à la santé, à l'éducation et à la liberté de conscience, discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, insuffisances criantes dans les domaines de l'emploi et de l'enseignement, entre autres. Les États avaient à la fois l'impératif pratique et l'obligation morale d'accorder une plus grande attention aux problèmes auxquels les jeunes étaient confrontés et de collaborer avec ces derniers pour définir les mesures concrètes qui permettraient d'apporter une solution à leurs difficultés.

---